


Corepile

FILIÈRE COREPILE

SERVICES PROPOSÉS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

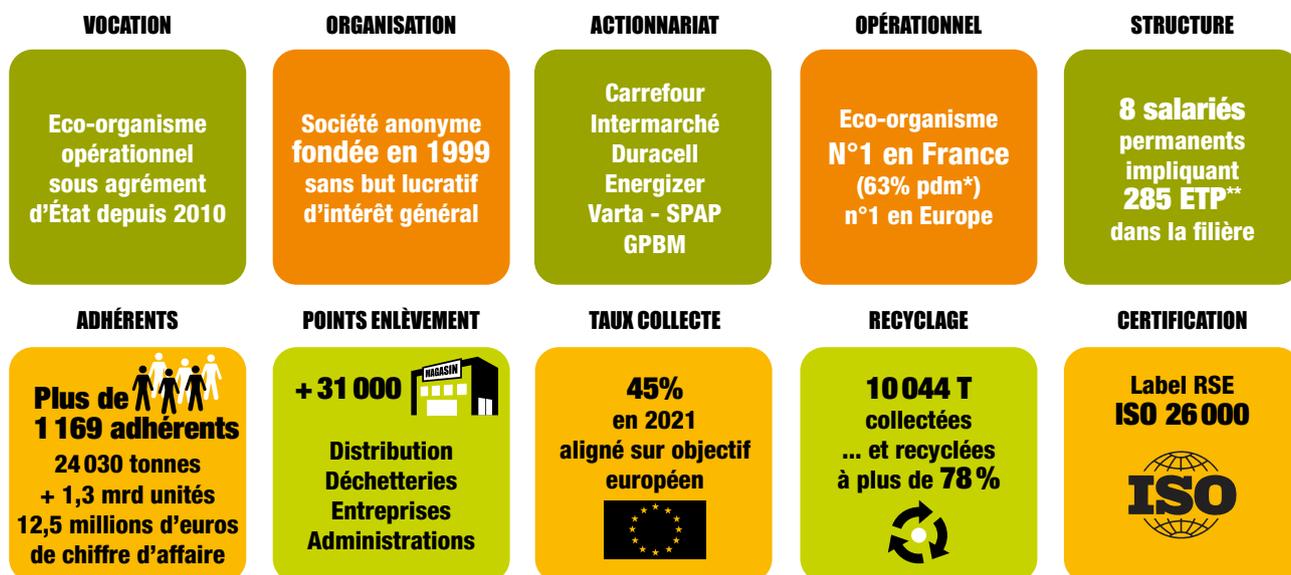


jerecyclamespiles.com

QUI EST COREPILE ?

Agréé par le Ministère de l'Environnement, Corepile est l'éco-organisme leader pour la collecte et le recyclage des piles et batteries usagées en France.

Créé en mars 1999 par les principaux fabricants (Duracell, Energizer, Varta) et distributeurs (Carrefour, Intermarché), Corepile assure une mission d'intérêt général de façon mutualisée, dans le respect de son cahier des charges et de la réglementation.



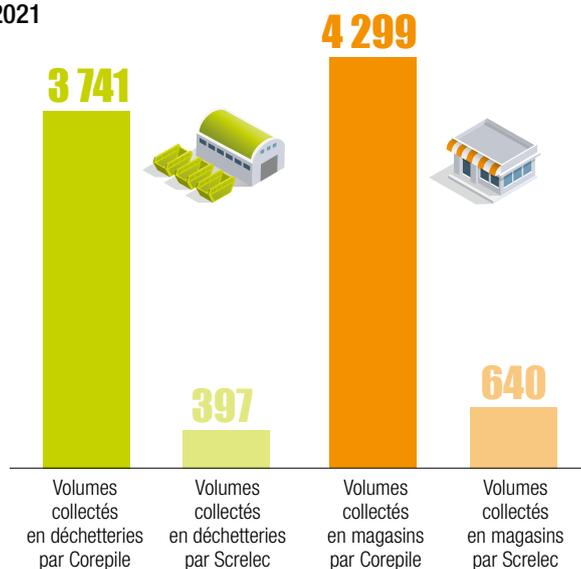
*Part de marché **Équivalent temps plein

Corepile se positionne aujourd'hui comme l'éco-organisme leader sur la filière avec un ancrage et un développement orienté au service d'un réseau grand public (magasins et déchetteries).

S'appuyant sur les partenariats construits avec plus de 90% des collectivités locales et des enseignes de la distribution (alimentaire, bricolage et spécialisée), Corepile propose ainsi à l'usager des points d'apport volontaire au plus près de ses habitudes.

Fort de cette expérience de près de 25 ans aux côtés des collectivités locales, Corepile fournit tous les outils et les services nécessaires pour proposer aux habitants et professionnels une information et une collecte des piles et batteries usagées optimales. L'ensemble de ces services et outils de collecte et de communication sont gratuits.

Répartition des volumes collectés 2021 par grand réseau par la filière Piles et Accumulateurs Portables (en tonnes)



NOS ATOUTS



- Volumes collectés en progression régulière chaque année permettant de respecter nos objectifs de taux de collecte



- Un réseau de collecte implanté au plus près des habitudes des usagers (déchetteries et enseignes de la grande distribution)



- Partenaire privilégié des collectivités locales
- Des prestataires de collecte / tri au plus près du territoire



- Qualité et fiabilité reconnue par les collectivités locales partenaires de Corepile
- Simplicité de nos procédures et conditions d'enlèvement en déchetteries



- Près de 25 années d'expérience sur la filière
- De nombreux outils gratuits connus et reconnus permettant un fléchage facilité pour l'utilisateur



LES SOUTIENS FINANCIERS

SOUTIEN FINANCIER À LA COMMUNICATION

L'objectif de ce soutien est d'inciter les collectivités à mieux intégrer les messages spécifiques sur la collecte et le recyclage des piles et batteries usagées dans leurs opérations de communication.

Le montant du soutien s'élève à 1 centime d'euro par habitant et ne peut être demandé qu'une seule fois sur la durée de l'agrément en cours.

CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LES MODALITÉS D'OBTENTION ET LES ACTIONS ÉLIGIBLES 

ou rendez-vous sur corepile.fr rubrique vous êtes / collectivités locales.

SOUTIEN FINANCIER À LA COLLECTE

L'objectif de ce soutien est de valoriser les efforts consentis par la collectivité permettant de réaliser a minima une collecte par déchetterie par an mais également de valoriser les efforts d'optimisation des demandes de collecte générées.

Selon les configurations, chaque collectivité peut ainsi prétendre à recevoir entre 60€ et 170€ par point de collecte par an.

Ce soutien se compose d'une part fixe et d'une part variable ; dont les montants sont calculés sur une base annuelle et par point de collecte de la façon suivante :

➔ Part fixe

Le montant de la part fixe s'élève à 60€ par point de collecte sous la condition qu'a minima une collecte ait eu lieu durant l'année pour laquelle le soutien est versé.

➔ Part variable

Les montants de la part variable proposé par Corepile s'articulent comme suit

MONTANT PAR POINT DE COLLECTE		PART FIXE	
60€ par an, si		➔ À minima une collecte réalisée par an (fût(s) et / ou palette(s) de piles de clôtures électriques)	
MONTANT PAR POINT DE COLLECTE		PART VARIABLE	
OU	A 60€ par an, si	➔ 2 fûts collectés systématiquement à chaque collecte sur l'année ➔ Taux de remplissage de l'ensemble des fûts collectés ≥ 66% (soit minimum 200 kg par fût)	
	A+ 90€ par an, si	➔ 3 fûts ou plus collectés systématiquement à chaque collecte sur l'année ➔ Taux de remplissage de l'ensemble des fûts collectés ≥ 66% (soit minimum 200 kg par fût)	
ET	B 20€ par an, si	➔ Palette(s) de piles clôtures électriques collectées(s) systématiquement avec un ou plusieurs fût(s) OU plusieurs palettes de piles de clôtures électriques collectées systématiquement sur l'année ➔ Taux de remplissage de l'ensemble des fûts + palettes collectés ≥ 66% (soit minimum 200 kg par fût et palette)	

CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LES MODALITÉS D'OBTENTION DE CE SOUTIEN 

ou rendez-vous sur corepile.fr rubrique vous êtes / collectivités locales.

LE MATÉRIEL COREPILE

COLLECTER EN DÉCHETTERIE

La collecte en déchetterie est réalisée au travers de fût(s) mis à disposition par Corepile.

Corepile propose également une coiffe d'habillage des fûts ; en commande gratuite sur le portail Corepile de chaque collectivité.

Elle permet, lorsque cela est possible, de pouvoir sortir le(s) fût(s) du local DMS et de mieux matérialiser le point d'apport volontaire pour les usagers.

Sont également disponibles un guide gardien et une affiche permettant d'améliorer le fléchage de l'utilisateur en déchetterie.



INFORMER ET SIGNALER

Corepile propose un large panel de matériels de communication / sensibilisation à commander gratuitement sur le portail Corepile.

Affiches, cubes à piles, dépliants et bien d'autres éléments sont disponibles et permettent une diffusion des messages de prévention concernant la filière.



COLLECTE DE BATTERIES D'EDPM*

Corepile a lancé depuis 2018 une filière collective et volontaire de collecte des batteries d'EDPM (vélo électriques, trottinettes, hoverboards, gyropodes, skateboards, etc.)

Toute collectivité sous convention avec Corepile peut selon ses besoins bénéficier de cette solution de collecte en déchetterie.

Selon les configurations, Corepile met à disposition un fut plastique accompagné d'éléments de sécurisation et de communication (vermiculite, affiche, guide gardien, dépliant)

*Engins de Déplacement Personnel Motorisé



CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LES MODALITÉS DE MISE EN PLACE DE CETTE COLLECTE ↓

ou consultez les sur corepile.fr rubrique vous êtes / collectivités locales.

DISPOSITIFS DE COLLECTE ADDITIONNELS

Corepile peut accompagner techniquement et financièrement les collectivités souhaitant proposer des points d'apport additionnels à leur usagers. Les projets soutenus consistent en l'installation de bornes au niveau des points d'apport des collectes sélectives; collectées en fréquentielle par la collectivité et massifiées en centre technique ou en déchetterie.

L'accompagnement de Corepile intègre :

- une mise à disposition de visuels, infographies, logo, etc.
- une validation de messages / d'éléments de communication
- un soutien financier par borne installée sur le territoire (après évaluation du projet)
- une mise à disposition possible de matériel de communication / sensibilisation Corepile



EXEMPLES DE PARTENARIATS AVEC COREPILE

CONCOURS DE COLLECTE

SMICTOM Saône Dombes

Organisation d'un concours de collecte dans 13 écoles du territoire permettant de collecter 2 716 kg de piles et batteries. Trois prix ont été proposés aux 3 premières écoles :

- 1^{er} prix : visite d'un centre de tri ;
- 2^e prix : jeu de piste organisé sur une recyclerie ;
- 3^e prix : jeu de 7 familles sur le recyclage.

Chaque élève des 3 premières écoles a également reçu un diplôme d'éco-citoyen, option trieur de piles.



➔ SYDEME

Organisation d'un concours de collecte "Pil'Écolo" auprès de 3 811 élèves de primaires permettant de collecter 13 tonnes de piles et batteries usagées. Les 3 établissements ayant le plus collecté ont été récompensés d'une enveloppe de 200€ et de trophées, des boîtes de lait customisées en piles !



COMMUNICATION GRAND PUBLIC

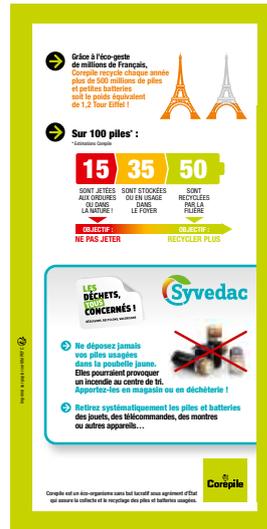
➔ Métropole Nice Côte-d'Azur

Campagne d'affichage sur l'importance du recyclage des piles pendant deux semaines au niveau de 103 supports urbains dans les villes de Nice, de Cagnes-sur-Mer et de Saint Laurent du Var.



➔ SYVEDAC

Opération en porte à porte dans le but de sensibiliser les citoyens sur l'importance de bien trier ses déchets et notamment les piles et batteries pour limiter les risques d'incendie dans les centres de tri. Plus de 30 000 dépliantés personnalisés et autant de cubes à piles ont été distribués par les ambassadeurs du tri et les gardiens de déchetterie ont reçu une formation approfondie sur le recyclage des piles et batterie dispensé par Corepile.



ANIMATION

➔ Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

Minibus pédagogique sur la thématique de la réduction, du tri et de la valorisation des déchets. Un panneau sur la partie piles et batteries a été intégré à l'exposition et chaque visiteur est reparti avec un flyer et un cube à piles.



VOS CONTACTS

➔ **Irchaad Hossen**
**Responsable des relations
extérieures et du développement**
Tél : 01 56 90 30 97
Courriel : irchaad.hossen@corepile.fr

➔ **Jeanne Lepeintre**
Responsable marketing et QSE
Tél : 01 56 90 30 92
Courriel : jeanne.lepeintre@corepile.fr




Corepile

17 rue Georges Bizet - 75016 Paris
Tél : 01 56 90 30 90
Fax : 01 56 90 30 99
E-mail : corepile@corepile.fr